



Assemblée générale

Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 17 (A/63/17)

31 octobre 2008

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Rectificatif

1. [Sans objet en français.]
2. [Sans objet en français.]
3. Annexe I, intitulée “Projet de convention sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer”, article 95, paragraphe 1:

remplacer dépositaire *par* Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies

